

La qualification se fera au bilan et celui-ci correspondra aux 24 meilleures performances dans chaque catégorie en salle entre le 1<sup>er</sup> Novembre 2018 et le 10 Février 2019.

La liste des qualifiés et la liste d'attente seront disponibles au plus tard le 11 Février 2019 sur le site de la Ligue.

Les confirmations d'engagements (pour les athlètes qualifiés et les athlètes en liste complémentaire) devront être fait avant le 17 Février 2019 à 22h00 sur le site de la Ligue.

En cas d'oubli sur les listes (perfs hors ligue, perfs UNSS ou UGSEL, erreur de tri toujours possible) ou de demande de qualification exceptionnelle, il faut envoyer la demande justifiée en utilisant le document joint à l'adresse suivante : [normandie.crj@gmail.com](mailto:normandie.crj@gmail.com) avant le **Dimanche 17 Février 22h00**.

Epreuves ouvertes : engagements avant le Vendredi 22 Février 12h00 sur le site de la Ligue.

### **Règlement Technique :**

- **Montées de barre** : 3 en 3 pour les épreuves combinées (hauteur) et pour les épreuves ouvertes (perche), ce seront celles du Championnat Régional Individuel.
- **Nombre d'essais** : Illimité en hauteur et à la perche - 3 par barre.
- **Groupes** constitués en fonction des records en hauteur.
- **Epreuves Ouvertes** : sans minimas, ouvert aux benjamins et minimes. Pour la marche et la perche, ayant pratiqué la discipline en club auparavant.
- **Confirmation** en chambre d'appel, effectuée par les athlètes et non les entraîneurs. Limite de confirmation : 1h00 avant le début de la première épreuve.
- **1000m** : séries constituées en fonction du classement général avant la dernière épreuve (épreuves combinées) et des temps d'engagements (épreuves ouvertes).

**Jury** : Les jurys seront à engager avant le Vendredi 22 Février – 12h00 sur le site de la Ligue.

Chaque club participant est prié de fournir un ou des jurys selon les quotas suivant : 1 jury entre 2 et 5 participants ; 2 jurys de 6 à 10 ; 3 pour 11 et plus.